

saisons
culturelles
chaumont

Charte de coopération culturelle

2019 → 2021

Des actions pour ma ville

ville de HAUTE-MARNE Chaumont,

La **Ville de Chaumont** renouvelle sa volonté de placer la Culture au cœur du projet de développement de la ville, par des actions en lien avec les politiques publiques, dans l'objectif de construire ensemble une ville créative, durable et solidaire.

La création d'une **Charte de Coopération** pour une Culture Responsable a pour objectif principal de fédérer, autour d'une politique culturelle commune, tous les acteurs du territoire.

Forts de leur mission de service public, les établissements culturels de la Ville de Chaumont œuvrent à la mise en place de cette Charte dont les fondements reposent sur des Actions concrètes et lisibles en faveur :

1

de tous les territoires de la ville, de ses quartiers les plus éloignés et de ses zones rurales, jusqu'au cœur du centre-ville ◊

2

de l'éducation artistique, en tant que pratique accessible à tous, indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances ◊

3

du développement solidaire et participatif, destiné aux populations les plus vulnérables, ainsi qu'à celles en situation d'insertion sociale et professionnelle ◊

4

de la diversité culturelle et de l'égalité pour tous, contre les discriminations de genre, d'origine sociale, professionnelle ou culturelle ◊

5

de la préservation des mémoires et des patrimoines chaumontais, pour partager notre histoire commune et individuelle, mettre en valeur nos monuments et comprendre ainsi notre passé pour mieux appréhender notre présent et bâtir ensemble notre futur ◊

6

de notre engagement pour une ville écoresponsable, en développant des actions qui sensibilisent nos usagers, au respect de l'environnement, de notre Nature; mais également en ayant de bonnes pratiques au sein même de nos établissements ◊

7

de la créativité et de l'innovation, et participer à la mise en oeuvre d'idées nouvelles et originales tout en impulsant des moyens novateurs et l'usage de nouvelles technologies appliquées aux disciplines artistiques et culturelles ◊

Ces **7 engagements** sont présentés sous forme de fiche, qui rappelle, par ailleurs, les missions et l'organisation de chacun des signataires.

L'accompagnement et l'évaluation de la Charte de Coopération Culturelle de la Ville de Chaumont sont assurés par la Direction des Politiques Culturelles.

Ces engagements ont vocation à s'étendre aux **établissements culturels subventionnés** par la Ville de Chaumont ainsi qu'aux **compagnies locales** et aux **associations chaumontaises**.

Ont déjà adhéré à la charte de coopération :

- les Silos, maison du livre et de l'affiche
- le Conservatoire de Musique
- les Musées de Chaumont
- la Chapelle des Jésuites

les silos, Maison du Livre et de l’Affiche •

7-9 avenue Foch 52000 CHAUMONT

Direction

Sandrine BRESOLIN
03 25 03 86 85
sbresolin@ville-chaumont.fr

Directeur adjoint

Rémi SABAU
03 25 03 86 81
rsabau@ville-chaumont.fr

Référent fonds patrimoniaux

Bruno BRIQUEZ
03 25 03 86 96
bbriquez@ville-chaumont.fr

Référent politique documentaire

Céline CHENU
03 25 03 86 87
cchenu@ville-chaumont.fr

Référent Education Artistique et Culturelle

Roseline MERCIER
03 25 03 86 84
rmercier@ville-chaumont.fr

Référent petite-enfance

Céline OZANON
03 25 03 86 84
cozanon@ville-chaumont.fr

Référent SIGB et ressources numériques

Virginie VOUAUX
03 25 03 86 88
vvouaux@ville-chaumont.fr

Référent publics empêchés

Lucie HUEBRA
03 25 03 86 90
lhuebra@ville-chaumont.fr

Référent cinéma/musique/jeux vidéo/ jeux de société

Sandrine MAIGNIEZ
03 25 03 86 91
smagniez@ville-chaumont.fr

présentation •

Les Silos abritent une médiathèque au cœur du quartier de la gare de Chaumont en Haute-Marne. La dénomination rappelle qu'à l'origine, le bâtiment était une coopérative agricole, caractéristique de l'architecture des années 1930. Le projet de réhabilitation en 1994 a permis de conserver les anciennes trémies à grain, qui traversent les étages de part en part révélant un bâtiment de verre impressionnant dans son aspect, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le bâtiment a obtenu en 2011 **le label « Patrimoine du XXème siècle »** délivré par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Les Silos proposent une offre multiple et cohérente de **130 000 documents multimédias**, dont 84 000 en accès libre répartis sur 4 niveaux, accessible au public 30h par semaine. Ils veillent également sur un fonds prestigieux de **285 manuscrits et 200 incunables** et plus de **30 000 documents anciens divers**. Les Silos accueillent également **les réserves de la collection d'affiches anciennes et contemporaines de la Ville de Chaumont** sous la responsabilité du Signe – centre national du graphisme.

Les Silos participent aussi à la vie culturelle locale par le développement d'actions culturelles diversifiées et régulières dont **le temps fort est le Salon du livre de Chaumont**. Ils s'investissent également dans l'action éducative au côté de partenaires institutionnels.

statut et budget •

Statut

Régie municipale directe

Budget

Ressources Humaines 2018 : 20 ETP

Budget fonctionnement 2018 : 97 450 € hors personnel et bâtiment

Recettes propres 2018 : 15 956 €

Subvention agglomération 2018 : 2 500 €

Subvention département 2018 : 6 500 €

Subvention région 2018 : 13 000 €

Subvention Sofia et copie privée 2018 : 15 000 €

Subvention DRAC 2018 : 15 000 €

Subvention CNL 2018 : 10 000 €

Subvention Pro Helvetia : 1 360 €

Valorisation 2018 : 29 410 €

politique d'accès et de médiation●

Politique tarifaire

Vous êtes	Emprunts	Tarifs
Chaumontais, Brotttais de moins de 18 ans	8 documents	Gratuit
Chaumontais, Brotttais de plus de 18 ans	20 documents	16,50 €
Chaumontais, Brotttais de plus de 18 ans titulaire de la carte familiale (cat. A à E)	20 documents	5,10 €
Scolarisés et étudiants à Chaumont	8 documents	Gratuit
Demandeurs d'emploi	8 documents	Gratuit
Non Chaumontais de moins de 18 ans	8 documents	5,10 €
Non Chaumontais de plus de 18 ans	20 documents	26,50 €
Collectivités	30 à 50 documents	Gratuit
Enseignants à Chaumont	30 documents (usage en classe)	Gratuit

Horaires

Mardi, jeudi et vendredi : 13h30-18h30
Mercredi et samedi : 9h30-12h / 13h30-18h30

Période estivale :
Mardi, jeudi et vendredi : 13h30-18h30
Mercredi : 9h30-12h / 13h30-18h30
Samedi : 9h30-12h

Politique de médiation

Accueil des classes en dehors des heures d'ouverture, sur réservation ;
Visites guidées de la médiathèque pour les nouveaux inscrits ;
Visites guidées de la médiathèque et des expositions pour les groupes, sur réservation ;
Actions hors les murs pour les publics dits empêchés en particulier pour la petite-enfance, les séniors et les personnes détenues ;
Rencontres privilégiées avec des écrivains lors du Salon du livre de Chaumont ;
Formation des professionnels de l'éducation et de l'enfance dans le domaine de la littérature jeunesse et de la lecture à voix haute.



pour sa ville, les silos - Maison du Livre et de l’Affiche développe ...

1 des actions sur tous ses territoires, en accentuant le développement des actions avec les écoles du réseau d’éducation prioritaire. Déjà conduites ces dernières années à la fois sur les temps scolaires, péri et extra-scolaires, ces actions devront être accentuées par un accompagnement rapproché des conseillers pédagogiques de la Direction des Services Départementaux de l’Education Nationale pour les établissements scolaires les plus éloignés de la médiathèque situés en zone d’éducation prioritaire (Pierres Percées, Robert Pilon, René Cassin, Jacques Prévert, Pablo Picasso, collège Blaise Pascal, lycée Eugène Decomble).

En développant une présence dans les quartiers les plus excentrés de la médiathèque. La proximité de la médiathèque étant un facteur favorable à sa fréquentation, sont privilégiées les opportunités de collaboration avec des structures relais au sein des quartiers les plus excentrés.

2 des actions éducatives et inclusives, en portant une attention particulière à :

- la rencontre avec les artistes et les œuvres, notamment à l’occasion du Salon du livre de Chaumont programmé chaque année au mois de novembre.
- la connaissance des arts et du patrimoine, par la programmation d’expositions et de temps forts d’actions culturelles thématiques.

→ la pratique artistique, par la programmation d'une résidence d'écriture et d'ateliers avec des artistes.

et en mettant en œuvre :

→ des temps d'accueil de classes privilégiés en dehors des heures d'ouverture de la médiathèque.

→ des activités spécifiques selon 3 axes : promotion de la littérature, du livre et de la lecture ; découverte d'univers artistiques en lien avec la programmation culturelle de la médiathèque ; initiation à l'innovation numérique.

→ des Projets Artistiques Globalisés qui favorisent la rencontre entre les auteurs, la pratique artistique et les élèves.

→ une résidence d'écriture avec des actions ciblées pour les scolaires.

→ des rencontres avec des auteurs et des illustrateurs lors du salon du livre de Chaumont.

→ une collaboration étroite avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

3 des actions participatives et solidaires,

pour les bébés (0-3 ans) :

→ Des collections adaptées et actualisées ;

→ Gratuité de l'emprunt de documents ;

→ Un espace de consultation adapté avec des bacs à hauteur des bébés et du mobilier spécifique ;

- Des dépôts de livres et des interventions lectures au sein des structures d'accueil petite-enfance du territoire ;
- Des temps de lectures et d'ateliers numériques spécifiques en direction des familles avec des bébés ;
- Des actions de formation en direction des professionnels de la petite-enfance axée sur la promotion de la littérature jeunesse et la lecture à voix haute ;
- Un travail transversal avec la Direction Education Enfance Jeunesse et en particulier avec les responsables des structures d'accueil petite-enfance ;
- Un label 1ères pages à obtenir pour valoriser ces actions développées depuis 18 ans.

pour les enfants :

- Des collections adaptées et actualisées ;
- Gratuité de l'emprunt de documents ;
- Un espace de consultation adapté avec des espaces de détente et d'autres de travail ;
- Des temps de lectures et des ateliers spécifiques ;
- Un travail transversal avec la Direction Education Enfance Jeunesse, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

pour les adolescents-jeunes adultes :

- Des collections adaptées et actualisées ;
- Gratuité de l'emprunt de documents jusqu'à la fin de leurs études à Chaumont ;
- Des espaces de consultation adaptés avec des espaces de détente et d'autres de travail à conforter : aménagement d'une salle multimodale au rez-de-chaussée des silos avec un espace détente ;

- Des mobiliers et du matériel à réparer ou à remplacer : bornes d'écoute, salle de projection ;
- Des actions culturelles spécifiques : jeux de société, jeux vidéo, jeu d'immersion ;
- Une communication à développer pour informer sur le cadre de l'accueil des adolescents à la médiathèque ;

pour les publics éloignés du livre et de la lecture :

- Des collections adaptées et actualisées ;
- Accueil du Festival de l'écrit en faveur des personnes en situation d'apprentissage ou du réapprentissage de la langue française ;
- Des actions cibles dans le cadre de la résidence d'écriture ;
- Des interventions, des dépôts à la Maison d'arrêt et la formation d'un détenu bibliothécaire ;
- Gratuité de l'emprunt des documents pour les demandeurs d'emploi.

pour les Séniors :

- Des collections adaptées aux problématiques liées au vieillissement : livres en gros caractères, textes lus, livres numériques sur liseuses ;
- Des collections adaptées aux besoins sociaux, économiques, culturels et de loisirs des séniors présents sur le territoire ;
- Développer le portage de documents à domicile ;
- Elargir le partenariat avec les résidences Jacques Weil en favorisant la découverte de la médiathèque sur site et le prêt de documents ;
- Poursuivre la participation à la Semaine bleue ;
- S'associer aux différentes actions en faveur de ce public conduites par des associations et autres organismes sur le territoire.

- 4** des actions pour la diversité et l'égalité à travers,
- l'accès libre et gratuit aux collections, aux espaces de travail et de détente ;
 - la consultation gratuite sur place des documents ;
 - la participation gratuite aux actions culturelles.
 - des collections représentatives des courants de pensée actuels, de la lutte contre les discriminations, des valeurs de la république et de la démocratie, de l'égalité homme / femme ;
 - des espaces et des collections accessibles aux personnes en situation de handicap moteur à conforter : ascenseur, larges allées ;
 - des livres en gros caractères, des textes lus sur CD et sur liseuses, des livres jeunesse tactiles et/ou en braille ;
 - des collections adaptées aux publics allophones ;
 - la mixité dans la programmation des actions culturelles (homme / femme, usager-ères et publics prioritaires).

- 5** des actions pour préserver les patrimoines et les mémoires,
- Participer aux Journées Européennes du Patrimoine ;
 - Valoriser le patrimoine numérisé par le biais d'une table numérique ;
 - Accueillir des chercheurs travaillant sur les collections patrimoniales ;
 - Effectuer des travaux de réfection du système de traitement d'air et de climatisation, et mettre en place un plan d'intervention d'urgence sur les collections patrimoniales sous haute surveillance ;

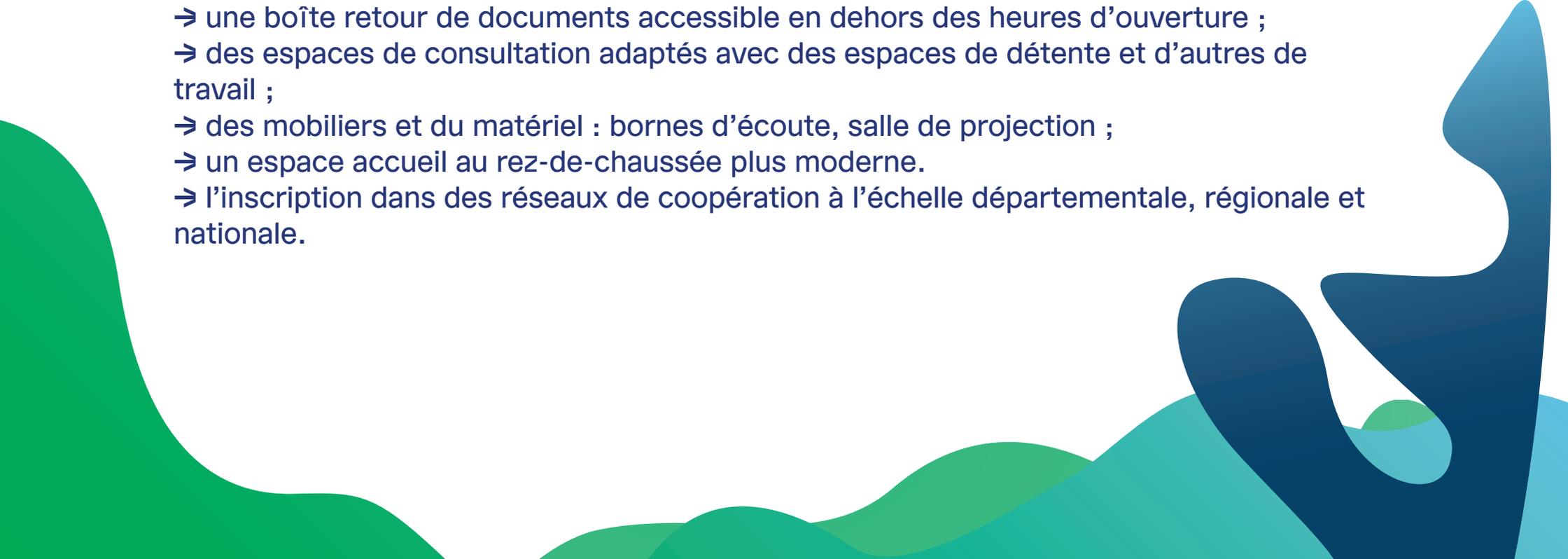
- Participer aux actions locales en faveur de la valorisation du patrimoine (Fête médiévale de Chaumont ; Langres Renaissance) ;
- Présenter des temps forts de programmation culturelle patrimoniale (Exposition « Avez-vous lu Don Quichotte ? » en 2017, « Raretés » en 2021) ;
- Effectuer des compléments de signalements réalisés dans le cadre des projets d'exposition ;
- Mettre en valeur les fonds signalés au Catalogue Collectif de France et des documents numérisés accessibles sur Gallica, 2 ressources gérées par la Bibliothèque Nationale de France.

6 des actions écoresponsables et durables, en poursuivant les actions de sensibilisation initiées à l'occasion des cycles d'actions culturelles autour du patrimoine naturel : ateliers et balades thématiques, conférences, ateliers scientifiques lors de la Fête de la science, valorisation de la Semaine de développement durable.

En interne, poursuivre la démarche écoresponsable bâtiment et usages (recyclage des déchets, contrat de performance énergétique) ;

Permettre également un accès aux transports en commun et des stationnements pour les vélos à proximité de la médiathèque ;

Et travailler sur la dématérialisation des documents administratifs.

- 7 des actions créatives et innovantes, en développant ou en créant, des collections numériques : livres sur liseuses, applications sur tablettes, jeux vidéo ;
- le WiFi public dans tous les espaces ;
 - un accès à la Webothèque⁵² en partenariat avec la Médiathèque Départementale de la Haute-Marne : bouquet de ressources numériques accessibles à distance 24h/24 ;
 - un logiciel documentaire en pleine évolution ;
 - un bureau virtuel personnel accessible sur les ordinateurs publics : internet, traitement de texte, tableur, espace de stockage ;
 - des services de reproduction et d'enregistrement sur clé USB ;
 - des ateliers numériques pour tous les âges ;
 - une initiation à la programmation informatique dès le plus jeune âge ;
 - des temps forts d'actions culturelles centrés sur le jeu vidéo et la culture geek ;
 - une boîte retour de documents accessible en dehors des heures d'ouverture ;
 - des espaces de consultation adaptés avec des espaces de détente et d'autres de travail ;
 - des mobiliers et du matériel : bornes d'écoute, salle de projection ;
 - un espace accueil au rez-de-chaussée plus moderne.
 - l'inscription dans des réseaux de coopération à l'échelle départementale, régionale et nationale.
- 

Le Conservatoire de Musique •

12 rue Dutailly 52000 CHAUMONT

Direction

Thérèse GERARD

03 25 30 60 50

ecole.musique@ville-chaumont.fr

présentation •

Le Conservatoire de musique (Conservatoire à rayonnement communal), situé dans le coeur de la vieille ville, a deux champs d'action prioritaires : **la formation et la diffusion**. Ces tâches sont renforcées, enrichies et **étayées par de nombreux partenariats privilégiés**. Le Conservatoire occupe ainsi **une place importante dans la vie culturelle de la ville** et du département dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques (loi de décentralisation 2004).

Près de **500 élèves s'y rendent chaque semaine** ; L'équipe pédagogique est constituée de **32 professeurs** qui enseignent au total **35 disciplines** différentes dans une grande diversité de styles allant de la musique ancienne aux musiques actuelles.

Plus de 70 concerts sont donnés chaque année scolaire.

statut et budget •

Statut

Régie municipale directe

Budget

Ressources Humaines 2018 : 32 Assistants territoriaux d'enseignement artistique (11 à temps complet), 1 secrétaire (Adjoint administratif)

Budget fonctionnement 2018 : 50 000 euros, hors enveloppe personnel.

Recettes propres 2018 : 90 260 €.

Subvention département 2018 : 3 940 €.

Subvention DRAC Grand Est 2018 : 47 000 €

politique d'accès et de médiation●

Politique tarifaire

Les tarifs concernant les cours de formation musicale et instrument sont basés sur un module de base (ex : 104,15 € en 2019-2020) sur lequel s'appliquent différents coefficients multiplicateurs déterminés par le statut de l'élève, enfant ou adulte, habitant Chaumont-Brottes ou venant d'une autre commune. Une aide de la Ville est appliquée selon les quotients familiaux.

Les tarifs vont de 24,35 € à 416,60 € pour les Chaumontais-Brottais et de 153,30 € à 833,20 € pour les élèves extérieurs.

Les étudiants (à Chaumont) bénéficient tous de la tarification habituelle des élèves chaumontais.

Il existe également de nombreux ateliers avec des tarifs spécifiques allant de 24,35 € à 148 € par an.

Concerts d'élèves : accès gratuit

Horaires

Ouvert du lundi au samedi

Politique de médiation

Adaptation des horaires pour les cours individuels : selon les possibilités des usagers et des professeurs.

Parcours pédagogiques différents, en ou hors cursus.

Parcours adaptés pour élèves en situation de handicap.

Travail d'éveil musical avec élèves du dispositif ULIS.

Activités hors les murs : concerts et présentations d'instruments



pour sa ville, le Conservatoire de Musique développe ...

1 des actions sur tous ses territoires, à travers de nombreux concerts et auditions réalisés au cours de l'année. Mais également grâce à une programmation établie par année scolaire et tournée vers le public. Ne revêtant pas de caractère « obligatoire », ces concerts sont à l'initiative des enseignants, motivés par leur propre souhait, leur envie de s'associer, d'idées qui prennent corps, de rencontres ou de circonstances fortuites et porteuses.

Les concerts peuvent aussi se programmer dans des manifestations non initiées par le Conservatoire (Salon du livre, concerts avec chœurs, festival de jazz, ...) en lien avec d'autres établissements culturels ou associations. Ils sont donnés intramuros ou dans une des salles de la Ville (Auditorium, salle des fêtes de Chaumont ou de Brottes, Nouveau Relax, Basilique St Jean-Baptiste, Marché couvert, hôtel de Ville, Médiathèque), ou à l'extérieur (Langres, Saint-Dizier, Bourbonne-les-Bains, Châteauvillain, Colombey-les-deux-Eglises, Darmannes, Montigny-le-Roi), élargissant ainsi le rayon de diffusion sur une grande partie du département.

En 2017-2018, près de 80 concerts ou auditions ont été présentés.

Par ailleurs, des liens étroits sont tissés avec plusieurs établissements scolaires dans le cadre d'interventions hebdomadaires et des préparations de projets en collaboration avec les équipes pédagogiques en place.

2 des actions éducatives et inclusives, afin de favoriser, pour tous et dans les meilleures conditions pédagogiques possibles, l'enseignement d'une pratique musicale vivante. Celle-ci étant la mission principale du Conservatoire.

De nombreux adultes franchissent les portes du CRC et trouvent pleinement leur place au sein des différentes classes.

Par ses interventions dans les écoles, dont certaines situées en zone prioritaire, cet établissement permet à des enfants éloignés du centre-ville de découvrir la musique et de participer à des concerts.

Des « ateliers découverte » vont être proposés, au sein du Conservatoire, pour permettre un accès aisé à certains instruments (essai de plusieurs semaines) et vérifier la pertinence du choix de la discipline.

3 des actions participatives et solidaires, telles que :

- une aide plus importante de la Ville de Chaumont pour les montants d'inscription des familles ayant des difficultés ;
- une réduction accordée aux enfants d'une même famille ;
- des Concerts donnés en résidences de personnes âgées ;
- l'accueil de plusieurs ensembles, chœurs et ensembles instrumentaux pour leurs répétitions ;
- la préparation des « concerts des Restos » au bénéfice des Restos du cœur ;
- des concerts donnés au profit de personnes défavorisées ou d'associations médicales (Téléthon).

4 des actions pour la diversité et l'égalité, dans le choix de ses programmes divers et variés, mais également dans la mixité de ses groupes sans distinction d'origine sociale, culturelle, professionnelle ou de genre. Une accessibilité pour les personnes en situation de handicap : certaines salles sont accessibles et l'entrée principale a été revue pour permettre un accès plus aisé des élèves en fauteuil roulant.

5 des actions pour préserver les patrimoines et les mémoires, comme pour :

→ le projet 14-18 avec les Chansons de la Grande Guerre en partenariat avec les Archives Départementales et les Silos, mettant en valeur le régiment basé à Chaumont dans ces années-là.

→ les concerts du Grand Pardon : de l'orchestre d'harmonie municipal chaque 24 juin, ou encore le Choeur constitué pour le 23 juin avec des membres de plusieurs chorales du département.

→ le parcours des Tourelles avec élèves de la classe de chant.

6 des actions écoresponsables et durables, en faveur de la dématérialisation et du tri, par exemple, qui sera de plus en plus présente en interne, au sein de l'équipe ; une sensibilisation auprès des usagers sur l'impact environnemental des gestes quotidiens de consommation d'eau, de lumière et de chauffage au sein d'un établissement dont le bâtiment est classé.

7 des actions créatives et innovantes,
avec la mise en place d'ateliers MAO (Musique assistée par ordinateur) et l'utilisation de l'informatique et de logiciels spécifiques pour composer et écrire de la musique et pour le traitement du son ;
L'installation de plusieurs TBI au sein des classes de formation musicale ;
La participation d'enseignants à des journées sur « l'utilisation des outils numériques en Conservatoire » ;
Ainsi que la venue d'un spécialiste du BBox et présentation à plusieurs classes.



les Musées de Chaumont •

Musée d'Art et d'Histoire - Place du Palais de Justice 52000 CHAUMONT

Musée de la Crèche - 1 Rue des Frères Mistarlet 52000 CHAUMONT

Direction

Raphaële CARREAU
03 25 03 86 80
musees@ville-chaumont.fr

Référent Chargée des publics

Céline MARTEL
03 25 03 86 80
cmartel@ville-chaumont.fr

présentation •

Les musées de Chaumont (le Musée d'Art et d'Histoire et le Musée de la Crèche) conservent depuis leur origine révolutionnaire des **collections variées** dans les domaines des **Beaux-Arts** (peinture, sculpture, arts graphiques), de l'**archéologie**, des **arts décoratifs**, de l'**art asiatique** et des **arts et traditions populaires**. Les musées valorisent leur fonds par des **expositions temporaires**, un **roulement thématique** de l'accrochage des peintures, des **restaurations d'oeuvres**, des **présentations ponctuelles d'oeuvres ou d'objets d'art**. Des oeuvres sont en permanence étudiées et restaurées afin d'être présentées au public. Les recherches sont accompagnées de **publications** diffusant l'existence et la signification des oeuvres. Les musées organisent aussi un **cycle annuel de conférences en partenariat avec les Archives départementales**.

Depuis un an, ils proposent par le biais de leur chargée des publics une offre d'**actions de médiation** (visites guidées et ateliers pédagogiques). Les musées sont ouverts au **dialogue entre les arts** et accueillent ponctuellement musiciens, danseurs, et conteurs ainsi qu'au dialogue entre **les époques** (en organisant par exemple des expositions d'art contemporain qui entrent en résonance avec les collections patrimoniales).

statut et budget •

Statut

Régie municipale directe

Budget

Ressources Humaines :

Fonctionnement : 4 000 € hors enveloppe personnel

Investissement (avec reports) : 22 000 €

Recettes : 7 200 €

Subvention poste de chargée des publics (conventionnement DRAC) : 16 157 € pour 2018

Subvention restauration DRAC : de 40 à 70 % du montant

Subvention acquisition FRAM (Etat/Région) : 80% du montant

politique d'accès et de médiation●

Politique tarifaire

Plein tarif : 2 € pour les 2 musées (billet couplé)

Demi-tarif : 1 € par personne pour les groupes de 10 personnes et plus

Gratuité : moins de 18 ans, étudiants, chômeurs et allocataires des minima sociaux ; appliquée à tous le 1er dimanche de chaque mois

Horaires

Ouverts tous les jours sauf le mardi de 14 h 00 à 18 h 00

Fermeture annuelle les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre

Politique de médiation

Adaptation des horaires : visites guidées et ateliers pédagogiques proposés aussi en dehors des horaires d'ouverture au public (tous les matins et le mardi après-midi).

Préparation des visites ou ateliers avec les enseignants, possibilité de répondre à un souhait de thème précis de la part de ceux-ci.

Médiation adaptée aux enfants en bas-âge, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap mental.

pour sa ville, les Musées développent ...

1 des actions sur tous ses territoires,
Développer le « Musée hors les murs » à travers des actions/ateliers dans les établissements scolaires, les quartiers excentrés, par exemple.

2 des actions éducatives et inclusives,
en mettant en application le point c du 2e article de la loi Musée du 4 janvier 2002 énumérant leur mission : « concevoir et mettre en oeuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ». Les musées ont particulièrement travaillé sur l'offre à destination du public Enfant en renouvelant fréquemment les thèmes des ateliers pédagogiques. Outre les individuels accueillis lors des vacances, les musées accueillent principalement des élèves accompagnés de leur professeur. L'offre à destination des établissements scolaires (visites ou ateliers) permet à des enfants qui n'iront jamais dans un musée avec leurs parents d'en découvrir un, de se familiariser avec ce lieu, ses missions et les oeuvres d'art qu'il conserve.

Projet d'un P.A.G. en lien avec l'accrochage du Musée sans réserve(s) consacré au genre du paysage.

Souhait de faire renaître l'action pédagogique Graines d'artistes en partenariat avec le Musée de Langres. L'action destinée aux élèves de collège associait visite guidée des collections puis travail en classe d'arts plastiques. Chaque élève créait une « réponse plastique » à une oeuvre qu'il avait choisie au sein des collections. Les meilleures étaient sélectionnées pour être présentées pendant un mois au musée à côté de l'oeuvre « inspiratrice » et reproduites dans un livret.

Travail avec le rectorat sur la formation des enseignants. Participation active à des journées de formation sur l'enseignement des arts à l'école : visites guidées spécifiques avec travaux pratiques (études d'une peinture et d'une sculpture).

Participation annuelle au Forum de l'Education Artistique et Culturelle.

Présentation, à la demande d'enseignants, du métier de conservateur et du travail de recherche afférent à un public de lycéens.

3 des actions participatives et solidaires, en faisant le choix d'une politique tarifaire favorable aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux ; à destination du public senior : participation à la Semaine bleue (visite guidée spécifique et adaptée, accent mis sur le patrimoine industriel local), projets avec les résidences de personnes âgées (l'Osier pourpre, l'EHPAD Jean Bonnet de Riaucourt, l'Ecole buissonnière) mise sur pied de visites guidées générales adaptées et d'ateliers manuels

stimulant la psychomotricité ;
à travers le projet d'appuyer l'apprentissage linguistique sur le territoire grâce aux ressources culturelles (aide à l'apprentissage du français langue étrangère au cours de visites guidées).

4 des actions pour la diversité et l'égalité,
à travers lesquelles les musées s'engagent à produire et transmettre annuellement un état des lieux des actions de médiation et des équipements mis en place en direction des personnes en situation de handicap.

Des médiations spécifiques adaptées aux personnes en situation de handicap mental ont lieu ponctuellement.

Un projet de visites en langue des signes, associant la chargée des publics des Musées et un signeur d'une association, est en cours d'élaboration.

Le problème majeur d'accessibilité des deux établissements (monument historique pour l'un, demeure du XVIIIe siècle pour l'autre difficiles à mettre aux normes) nécessiterait d'un déménagement.

Les musées s'engagent, par ailleurs, à produire et transmettre annuellement des données sexuées sur leurs publics et les ressources humaines internes.

5 des actions pour préserver les patrimoines et les mémoires, la fonction première des Musées à travers son fonctionnement quotidien et ses activités ponctuelles. En s'inscrivant également dans les grands rendez-vous nationaux tels que la Nuit des Musées ou bien les Journées européennes du Patrimoine. La Directrice des Musées se charge également du Patrimoine matériel et immatériel de la Ville (Basilique Saint-Jean et Grand Pardon, par exemple).

6 des actions écoresponsables et durables, à travers la conservation et réutilisation de tout le mobilier créé pour une exposition temporaire ; les travaux de peinture dépendant des musées (sur le mobilier d'exposition) effectués avec des peintures écologiques, très faibles en C.O.V. ; le tri et recyclage du papier, des cartouches d'encre ; les déplacements en transport en commun (train) ou co-voiturage privilégiés pour les formations et missions.

7 des actions créatives et innovantes, création d'un support/application numérique autour de l'exposition temporaire Paysage : parcours virtuel et commenté.

la Chapelle des Jésuites, Galerie d'art •

48, rue Victoire de la Marne 52000 CHAUMONT

Direction

Nathalie FERREIRA
03 25 30 60 59
nferreira@ville-chaumont.fr

Délégué à la programmation

Paul FOURNIE
pfournie@ville-chaumont.fr

Responsable et médiateur

Philippe POULOT
03 25 02 44 91
ppoulot@ville-chaumont.fr

présentation •

Bâtie en coeur de ville à partir de 1629, la Chapelle des Jésuites, **classée monument historique, est un des plus remarquables édifices de Chaumont.**

Le monumental retable du choeur, oeuvre du sculpteur lorrain Claude Collignon, constitué d'un haut relief de pierre dorée et sculptée, exécuté en 1712 par Jean-Baptiste Bouchardon, est le joyau d'une riche décoration intérieure.

Aujourd'hui, la Chapelle des Jésuites est un **lieu d'exposition dédié à l'art contemporain.** Elle accueille **3 à 4 expositions par an** dont une exposition de la Biennale du Design Graphique.

D'une surface de 400 m², 200 mètres linéaires, la Chapelle expose des oeuvres de **peintres, sculpteurs, photographes français ou étrangers**, soit individuellement, soit en collectif.

La Biennale des artistes Haut Marnais présente autour de 50 artistes sélectionnés par un jury d'experts afin de présenter leurs dernières créations. Un prix municipal et un autre départemental sont décernés à cette occasion.

La Chapelle accueille un large public et propose, tout au long de l'année, des visites commentées.

statut et budget •

Statut

Régie municipale directe

Budget

Ressources Humaines 2018 : 1 ETP

Fonctionnement 2018 : 750 € hors enveloppe personnel

politique d'accès et de médiation •

Politique tarifaire

Entrée libre pour tous les publics

Horaires

Ouvert tous les jours de 14h30 à 18h30

le samedi de 10h à 12h15 et de 14h à 18h30

Fermeture le mardi

Politique de médiation

Visites commentées le samedi et dimanche à 16 heures ;

sur demande, en période de disponibilité du médiateur ou du commissaire.

Visites commentées de manière spontanées fréquentes et adaptables selon le public.

Médiations, visites et atelier scolaires possibles sur demande l'après-midi ou le matin exceptionnellement.

pour sa ville, les Chapelle des Jésuites développent ...

1 des actions sur tous ses territoires,

La Chapelle est un lieu emblématique qui autorise à la fois la visite des expositions mais aussi celle de la Chapelle des Jésuites au coeur de la ville, notamment par les publics venant de tous les quartiers chaumontais.

Elle demeure disponible pour toutes les associations, publics empêchés, scolaires, lycées publics, lycées professionnels, écoles privées, collèges, écoles primaires du département, des touristes du monde entier, ou des élèves d'ateliers qui souhaiteraient s'inscrire pour des visites commentées ou simplement regarder les oeuvres.

2 des actions éducatives et inclusives,

Selon le niveau des expositions et les besoins des enseignants, les classes ont la possibilité de s'inscrire pour des ateliers de discussions entre le médiateur et les élèves qui le plus souvent s'assoient pour débattre. Des échanges qui ont pour objectifs de faire participer chaque élève afin d'éveiller leur sens artistique, une assimilation par la parole et d'apprendre l'histoire de l'art.

Il s'agit ainsi de créer un besoin de s'intéresser à l'art et de revenir pour d'autres expositions, accompagné ou non.

Également et dans une certaine mesure, la philosophie s'invite à travers ces dialogues qui n'ont pas que pour objet de s'intéresser à l'aspect technique de l'art, mais aussi de s'interroger sur la perception, la création, ou l'histoire de l'art.

Se développent à partir de ces rencontres, des dialogues sur la sociologie, l'histoire, la mythologie, l'environnement, etc.

Des visites avec ateliers sont mis en place. Avec le médiateur seul, et/ou le conseiller pédagogique auprès des enseignements, comprenant des supports édifiés et présentés au préalable ou sur place.

Les ateliers sont principalement ciblés sur la pratique de l'observation et du dessin de manière très libre afin de donner aux élèves la possibilité de créer, de s'exprimer sans contraintes ni jugements.

Jeux, recherches, procédés progressifs et pédagogiques, peuvent aussi être mis en place avant pendant et après l'exposition.

Des expositions montrant les oeuvres d'élèves peuvent aussi être proposées par le médiateur en parallèle avec l'exposition officielle, offrant ainsi au public une comparaison, mais également une interaction pédagogique entre les parents, les élèves et l'artiste qui se voient ainsi valorisés et expertisés.

3 des actions participatives et solidaires,

Les maisons médicalisées ou de publics empêchés sollicitent la Chapelle des Jésuites pour des visites adaptées à leurs difficultés physiques ou cognitives.

Les associations de quartiers, les ateliers d'art, les acteurs d'événements sur l'art sont aussi conviés régulièrement à partager leurs savoirs, observations, commentaires.

Réciproquement, des visites, des conseils par l'adjoint culturel, par le médiateur dans ces structures ou lieux d'expositions peuvent créer des liens.

Des structures locales (danse, théâtre, chant et musique, concerts limitées à quelques instrumentistes pour des raisons d'acoustique) peuvent investir la Chapelle.

4 des actions pour la diversité et l'égalité,

La Biennale des artistes haut marnais a pour objectif d'apporter cette diversité en genre, style, technique et créativité.

La Biennale permet la diffusion d'un annuaire listant tous les artistes participants et sélectionnés avec leurs oeuvres éditées et leur adresse, auprès de professionnels de l'art ainsi qu'aux créateurs d'événements dans la région ou ailleurs.

La pluralité des genres et de styles témoigne aussi de cette diversité et égalité entre artistes.

Le public peut s'inscrire à la Chapelle afin de recevoir des informations sur les expositions ainsi que les dates et horaires des vernissages.

5 des actions pour préserver les patrimoines et les mémoires,

La journée du patrimoine est au centre d'une proposition de visites commentées afin de présenter l'histoire, l'architecture, le contexte de la construction et l'avènement de la Chapelle des Jésuites.

Ces visites se rassemblent surtout en terme d'édifices, sur la chapelle mais aussi le collège qui la jouxte. L'histoire des Jésuites et de l'architecture en rapport avec l'histoire, l'histoire de l'art sont énoncées.

Les visites peuvent être couplées avec celles des expositions temporaires présentes à ce moment-là.

De même, en accord avec les enseignants, les élèves ont la possibilité de poser des questions sur la Chapelle des Jésuites en dehors des journées du patrimoine.

Toute l'année et sur demande le public peut également s'inscrire pour une visite commentée.

Durant les journées du patrimoine, des chasses aux trésors, des recherches avec questionnaires sur la richesse du patrimoine permettent une approche ludique sur différents aspects de la Chapelle, des parcours acheminés vers d'autres lieux dans la ville.

6 des actions écoresponsables et durables,

Les expositions temporaires s'inscrivent sur plusieurs années afin de fidéliser un public demandeur. L'accent est mis sur l'art figuratif dans toutes ses tendances, avec le fil rouge d'un art axé sur l'imaginaire.

Tous les publics, enfants, adultes sont conviés à venir visiter les expositions dans le respect de la Chapelle des Jésuites et de ces mêmes publics. Une convention entre la ville et l'Evêché a été actée sur ces aspects respectueux du cadre (église encore officiellement consacrée) et sécuritaires.

7 des actions créatives et innovantes,

Des expositions de travaux d'élèves sur le thème de l'artiste présenté peuvent avoir lieu. Le numérique n'est pour l'instant pas utilisé à la Chapelle, il s'agit de proposer une interaction directe entre l'oeuvre et l'élève par le dessin et le dialogue, qui fait suite à une observation approfondie de l'exposition, manière d'apprendre à regarder et non simplement de voir.

Si vous souhaitez adhérer à la charte de coopération, veuillez compléter **le bulletin d'inscription à télécharger** sur notre site Internet saisonsculturelleschaumont.fr

Bulletin à retourner par mail à communication.culture@villechaumont.fr